

Modification de la commission de gestion

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

Société d'investissement à capital variable

Agrément du ministre des finances du 25 octobre 1993

Siège social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage- Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV informe ses actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de la société tenu le 16 juillet 2012 a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de « Attijari Gestion » en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif, et comptable de la SICAV.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **1.00% (Hors Taxes) de l'actif net par an au lieu de 0.50% (Toutes Taxes Comprises) de l'actif net par an.**

Cette augmentation de la commission de gestion sera mise en application à partir du 1^{er} janvier 2013 et conformément aux dispositions de l'article 11 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux actionnaires à compter du 28 septembre 2012.**